



Dépôt d'un instrument parlementaire

Question 2026-GC-198

Sécheresse 2026 : faut-il renforcer les capacités de rétention et de stockage de l'eau ?

Auteur-e-s :	Dorthe Sébastien, Michellod Savio
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	12.08.2026
Développement :	
Transmission au Conseil d'Etat :	12.08.2026

Dépôt

La sécheresse de l'été 2026 touche durement le canton de Fribourg. Les cultures et les pâturages souffrent du déficit hydrique, les réserves de fourrage sont entamées et plusieurs alpages ont rencontré d'importantes difficultés d'approvisionnement en eau. Dans les districts de la Gruyère, de la Veveyse et de la Singine, la situation a même nécessité des ravitaillements par hélicoptère, avec l'appui de l'armée. Environ 160 000 litres ont ainsi été acheminés vers huit alpages en quelques jours.

Le canton a déjà engagé plusieurs mesures, notamment dans le cadre du Plan climat et de sa Stratégie irrigation 2035. Des captages, citernes et conduites ont été réalisés depuis 2022 et d'autres projets sont en cours. La situation de cet été pose toutefois la question de savoir si ces mesures sont suffisantes face à des épisodes de sécheresse appelés à se répéter.

Les spécialistes relèvent en effet que la Suisse ne manquera pas nécessairement d'eau dans l'absolu, mais qu'elle pourrait de moins en moins en disposer au moment où elle en a besoin. La diminution progressive des réserves naturelles que constituent la neige et les glaciers pose ainsi la question du stockage des surplus d'eau des périodes humides en vue de leur utilisation durant les périodes sèches.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quel bilan le Conseil d'Etat tire-t-il de la sécheresse de l'été 2026 dans le canton, notamment en ce qui concerne l'agriculture, les alpages et les ressources en eau ?
2. Quel bilan tire-t-il des mesures déjà engagées pour sécuriser l'approvisionnement en eau des alpages, notamment dans le cadre du Plan climat, et combien de projets de captage, de stockage ou d'acheminement ont effectivement été réalisés depuis 2022 ?
3. Les infrastructures actuellement prévues ou en cours de réalisation sont-elles, selon le Conseil d'Etat, suffisantes pour faire face à la multiplication probable des périodes de sécheresse ?

4. Le Conseil d'Etat estime-t-il nécessaire de développer davantage les capacités de rétention et de stockage de l'eau, afin de conserver une partie des ressources disponibles durant les périodes humides et de pouvoir les mobiliser durant les périodes sèches ?
5. Entend-il identifier, à l'échelle du canton ou des régions, les secteurs dans lesquels de nouvelles infrastructures ou mesures de rétention seraient prioritaires, qu'il s'agisse de citernes, de retenues, de récupération des eaux pluviales, d'interconnexions de réseaux ou de solutions naturelles permettant de ralentir l'écoulement et de favoriser l'infiltration ?